

Perspectives ouvertes par le plan d'applications satellitaires 2011- 2015

11 mai 2015

Évolutions attendues par la DHUP

Frédéric AUCLAIR –
DHUP/QV



Un contexte législatif récent qui renforce la nécessité de connaître et comprendre l'occupation du sol

La loi ALUR renforce les mesures de lutte contre la consommation excessive d'espaces et les outils de maîtrise

- bilan à 10 ans et objectifs chiffrés de consommation d'espace à inscrire obligatoirement dans les PLU
- études de potentiels de densification dans les SCOT et dans les PLU
- contrôle des zones à ouvrir à l'urbanisation renforcée (zone AU des PLU)

La loi ALUR renforce la participation du public et contribue à la démocratisation et à l'accès à l'information

- ordonnance n° 2013-1184 du 19 décembre 2013 sur le portail national de l'urbanisme (Géoportail)
- développer la concertation facultative du public en amont des projets

La loi ALUR se préoccupe de la qualité des sols

- prise en compte du potentiel agronomique des sols dans les zones A des PLU

Un contexte législatif récent qui renforce la nécessité de connaître et comprendre l'occupation du sol

La loi LAAF réaffirme les principes de préservation des espaces et de limitation de leur consommation par :

- un observatoire des espaces naturels, agricoles et forestiers (OENAF, ex ONCEA) qui doit élaborer des outils pour mesurer le changement de destination des espaces et évaluer leur consommation dont la DHUP est membre
- des commissions départementales de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF, ex CDCEA) dans lesquelles siègent les DDT
- l'IGN, ses travaux et ses outils (OCS GE)
- des diagnostics établis au regard des besoins en matière d'agriculture et de préservation du potentiel agronomique dans les SCOT

Le GéoPortail de l'Urbanisme (GPU)

urbanisme offre un accès
permanent, rapide et aisé

Aux informations urbanistiques

- Des documents d'urbanisme : PLU(I), POS, CC, SCoT, et à terme PSMV
- Des Servitudes d'Utilité Publique

Sous une forme dématérialisée

- « Texte » et géo-référencée
- Standardisée
- Directement exploitable

Exhaustive sur

- l'ensemble du territoire français (à terme)

Aux Citoyens, Communes, EPCI, professionnels du bâtiment, etc.



Seules les autorités compétentes seront habilitées à publier leurs documents sur le GPU



- Information, conseil
- Validation et communication des droits d'accès

Collectivités territoriales



Communes et EPCI

Numérisent et mettent en ligne leurs DU

Services déconcentrés



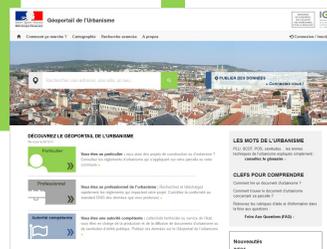
DDT (M) / DREAL

Numérisent et mettent en ligne les SUP du MEDDE / MLETR / MAAF

Autres Gestionnaires de SUP



Numérisent et mettent en ligne leurs SUP



PRÉSENTATION DU GPU

■ VISUALISATION

VENDÔME (41269)

DOCUMENTS D'URBANISME

Zone couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Vendôme.

- Zone classée **U, Urbanisé**, en application du règlement d'urbanisme.
- Zone classée **U, Urbanisé**, en application du règlement d'urbanisme.

Ensemble des pièces écrites

SCHEMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Zone couverte par le **SCOT DU VENDOMOIS**.

The map displays various urban planning zones in different colors (red, yellow, green, blue) and labels for locations such as la Tuilerie, la Gonnillerie, St-Ouen, Meslay St-Calais, Areines, Malabry, le Dévaloir, Brulène, Vendôme, Coulommiers-la-Tour, Huchigny, le Bois la Barbe, la Perriche, la Chaise, Picolet, le Bois loines, la Lezonnière, la Foliette, les Venages, la Varenne, les Rottes, la Basse Tuilerie, la Gard, les Fontaines, la Touche, la Bremaudière, le Haut Rocé, and la Cig. The map also shows roads (D917, D92, D16, D100, D164, N10), a scale bar (0 to 1 km), and the IGN logo.

Un observatoire des espaces naturels, agricoles et forestiers (OENAF)

Le rôle de l'observatoire :

- mesurer le changement de destination des espaces naturels, forestiers et à vocation ou à usage agricole
- évaluer et analyser la consommation de ces espaces
- mettre en place des indicateurs d'évolution des espaces naturels, agricoles et forestiers en coopération avec les observatoires régionaux

Les attentes de la DHUP en tant que membre de cet observatoire :

- améliorer la connaissance sur le sujet
- mobiliser les acteurs
- contribuer à l'efficacité des politiques publiques

Des enjeux pour l'aménagement du territoire et l'urbanisme

Comment répondre aux grands enjeux urbains tout en protégeant l'environnement ? Faciliter la construction de logements tout en luttant contre la consommation excessive d'espace

Comment faire converger les politiques sectorielles et assurer la cohérence entre les documents ? Favoriser la mise en œuvre des politiques sectorielles de manière intégrée

Comment informer et sensibiliser les acteurs de l'aménagement et la population ? Favoriser le développement de la concertation du public et contribuer à l'accès à l'information

Des besoins pour l'aménagement du territoire et l'urbanisme

Pour un suivi et une mise en œuvre des politiques publiques comprendre et évaluer la consommation d'espace, l'étalement urbain, améliorer les outils de planification, comparer les territoires...

Pour une meilleure cohérence des documents de planification et des thématiques multiples à prendre en compte respecter la hiérarchie des normes, améliorer les préconisations dans les SCOT, modifier le zonage des PLU, prévenir des risques majeurs, préserver la biodiversité...

Pour améliorer l'expertise territoriale des services enrichir les diagnostics territoriaux, développer une vision dynamique et prospective des territoires, aider à la décision...

Des besoins pour l'aménagement du territoire et l'urbanisme

BESOINS SPECIFIQUES

connaître, qualifier et suivre la consommation d'espaces dans les schémas régionaux (SRADDT), les documents d'urbanisme (SCOT, Plu, PLUi), les projets d'aménagement...

identifier le potentiel urbain des territoires : apprécier le réalisme des objectifs au regard des aspects fonciers, des densités existantes, des possibilités d'urbanisation et des potentiels de mutation

orienter l'occupation future des espaces, prévention des risques et des nuisances, qualité des sols...)

améliorer la connaissance des territoires : usages, qualité des sols, risques,

comprendre les phénomènes d'étalement urbain, de mitage, de renouvellement urbain

POINTS DE VIGILANCE

définir un référentiel et des nomenclatures adaptées à l'échelle de la planification et garantir la capacité d'actualisation des données

garantir la compatibilité des OCS régionaux avec un OCS national (nomenclature de couverture et d'usage) et harmoniser les échelles d'observation

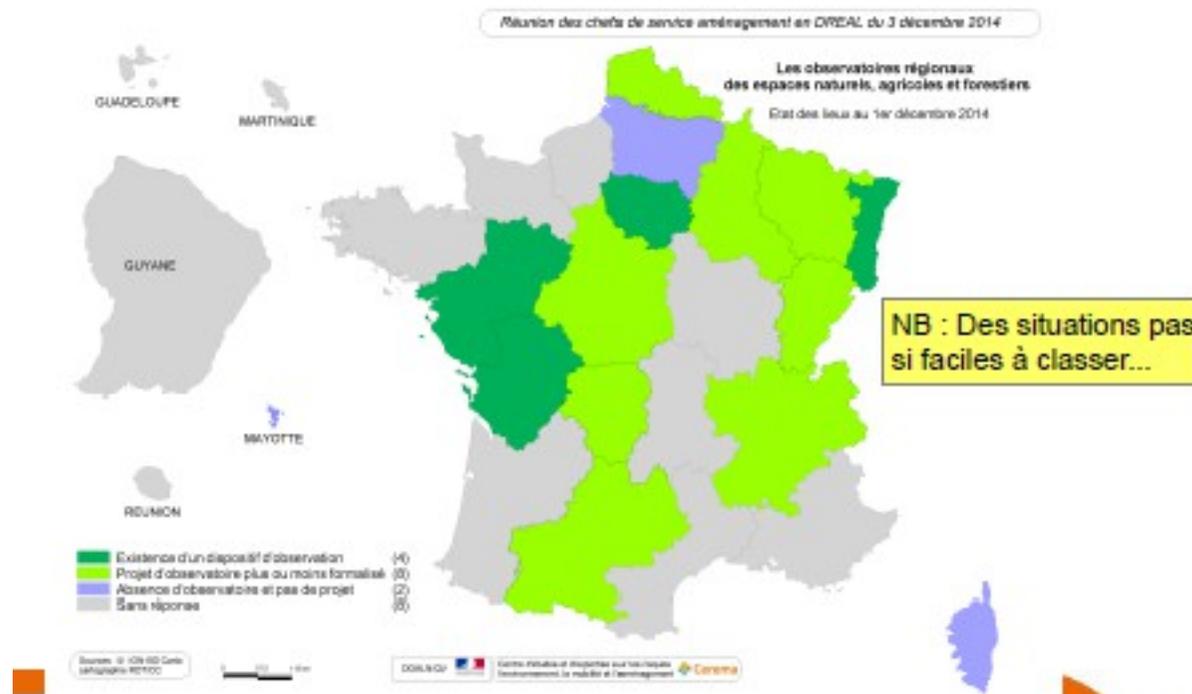
identifier les attentes spécifiques des régions et mettre en place des démarches partenariales

stabiliser les méthodes et la capacité à reproduire dans le temps et maîtriser les coûts de production

s'assurer de la possibilité de déployer une ingénierie capable de traiter et analyser les données

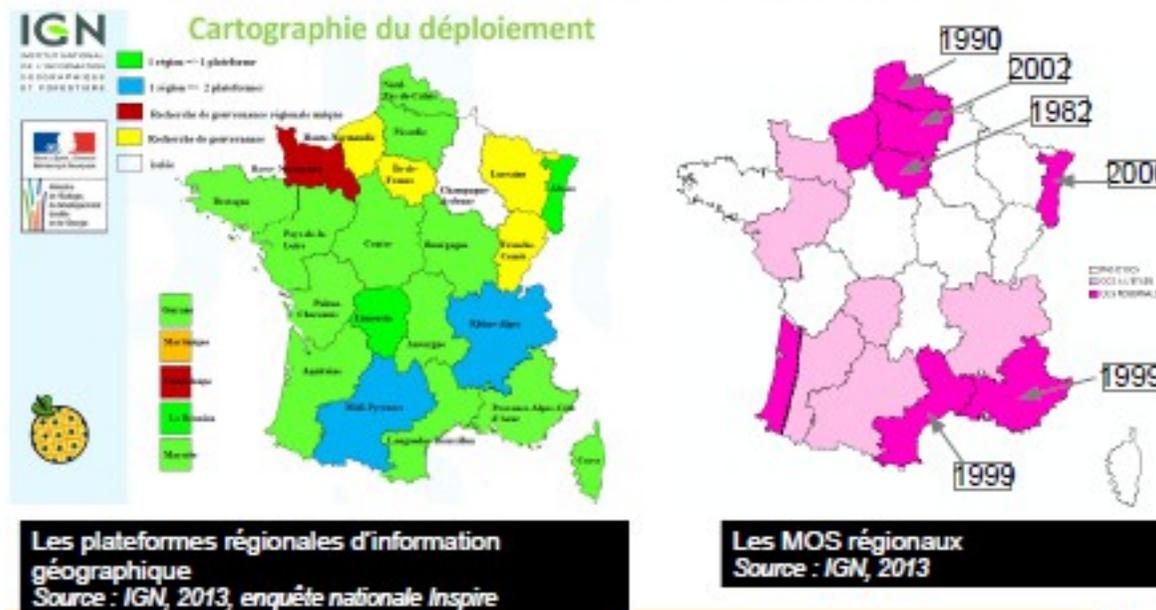
Des dispositifs régionaux d'observation... (résultat d'une enquête menée auprès des DREAL en 2014)

État des lieux au 1^{er} décembre 2014



...et aussi des dispositifs régionaux de partage et de mutualisation de données

Mutualisation et partage de données à l'échelle régionale



Des expérimentations d'outils d'occupation des sols (OS) à différentes échelles

Projet d'application satellitaire en Rhône Alpes

Comment utiliser une application satellitaire pour suivre la consommation d'espace ?

Production d'un OCS par l'IGN en Midi-Pyrénées

Utilisation d'un OCS GE pour répondre à des besoins d'indicateurs chiffrés sur des espaces urbains, agricoles, naturels et artificialisés

OS développé par des agences d'urbanisme

suivi des espaces ruraux et démarche interSCOT (Lyon), démarche SCOT (Caen), l'évolution de l'artificialisation Montbéliard)

OS développé par des collectivités en partenariat avec l'Etat

élaboration de politiques territoriales et environnementales, suivi de la consommation d'espaces, maîtrise de l'urbanisation, gérer les pressions foncières et les conflits d'usages



FIN
Merci
de votre
attention



MINISTÈRE
DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ